



UNE REPOSE PARLEMENTAIRE A LA VIOLENCE CONTRE LES FEMMES

*Conférence pour les présidents et membres des commissions parlementaires traitant de
l'égalité des sexes*

GENEVE, CICG, 2-4 décembre 2008

Conclusions de la Rapporteuse, Mme Thalia Dragona, membre de la Commission permanente spéciale sur l'égalité et les droits de la personne, Parlement grec

Nous nous sommes réunis au cours de ces deux journées et demie pour discuter du rôle du parlement face à la violence contre les femmes et confronter nos expériences à ce sujet. Notre objectif était d'indiquer dans quels domaines il faut agir en priorité, et quelles initiatives et stratégies les parlements peuvent adopter pour mettre fin à cette violence.

Nous avons commencé par constater que la question de la violence contre les femmes est aujourd'hui partout à l'ordre du jour, que ce soit au niveau international ou au niveau national. Comme « question politique », elle est relativement nouvelle, bien que la violence contre les femmes ait toujours existé. Il est aujourd'hui admis que cette violence constitue une entrave au développement et une violation des droits des femmes. C'est aussi un obstacle au bien-être de toutes nos sociétés. Un monde libéré de la violence contre les femmes n'est pas un idéal mais une nécessité. Ce devrait être la norme.

Comment mettre fin à cette violence ? C'est là une question complexe qui ne pourra pas être résolue sans de profonds changements. Elle nous oblige à étudier les rapports de force; à nous élever contre le patriarcat, présent dans toutes les sphères de nos sociétés; à faire évoluer les mentalités et à contester les rôles sociaux et les stéréotypes que nous véhiculons. C'est parce que les femmes les ont intériorisés qu'elles ont si peu d'estime pour elles-mêmes et tendance à se dévaloriser. Il faudra beaucoup de temps pour que cela change, mais cela doit changer.

La prise de conscience politique que l'on observe au niveau mondial offre des opportunités sans précédent dont nous devrions profiter pour progresser plus vite et apporter de vrais changements dans la vie des femmes de nos pays respectifs.

Les statistiques concernant la violence contre les femmes font entrevoir une situation alarmante, c'est le moins que l'on puisse dire. Les efforts faits pour y mettre fin se heurtent à de nombreuses difficultés. Nous en avons mentionné quelques-unes comme les mentalités, l'éducation, les capacités nationales limitées, les carences de la collecte et des systèmes de données, le manque de coordination entre partenaires, les ressources limitées, le manque de surveillance efficace et de mécanismes de responsabilisation, etc. Il peut sembler impossible de progresser dans ce domaine mais les choses peuvent changer et notre contribution de parlementaires peut faire une grande différence.

Il n'est pas de solution unique à ces difficultés ni de moyen unique de mettre fin à la violence contre les femmes, qui est l'objectif à atteindre. Il existe au contraire des démarches diverses, qui reflètent la diversité des situations et des expériences nationales. Ce qui suit n'est nullement un résumé exhaustif des expériences et des pratiques qui ont été évoquées pendant la conférence. J'ai plutôt voulu dégager les principaux éléments et stratégies susceptibles de nous aider à progresser.

Priorité 1 : Pour y mettre fin, il faut aborder la violence contre les femmes sous les angles les plus divers et opter pour une approche globale

- **Premièrement**, la violence contre les femmes vient d'une discrimination fondée sur le sexe et de l'inégalité entre hommes et femmes. Nous ne pouvons pas espérer la faire reculer sans tenir compte du contexte général dans lequel évoluent les femmes et de la nécessité de faire respecter leurs droits fondamentaux en général. Toutes les politiques, lois, décisions budgétaires ont une incidence sur les femmes et risquent d'aggraver leur vulnérabilité à la violence.
- **Deuxièmement**, la réponse à la violence contre les femmes devrait être globale. Il faut prévenir et protéger, venir en aide aux victimes et veiller à ce qu'elles soient protégées à l'avenir. Il faut

criminaliser la violence contre les femmes, identifier les auteurs de ces violences et les traduire en justice. Il faut enfin lutter contre l'impunité.

- **Troisièmement**, mettre fin à la violence contre les femmes, ce n'est pas la responsabilité d'une personne, d'un acteur ou d'un groupe. Pour obtenir un changement durable, il faudra une réponse collective, dans laquelle nous avons tous un rôle à jouer. Tous, hommes et femmes, pays développés et pays en développement, représentants du gouvernement, parlements, judiciaire, agents de la force publique, société civile, secteur privé et organisations internationales, nous devons participer à l'action.

Priorité 2 : Mettre en place un cadre légal solide et efficace

Pour lutter contre la violence contre les femmes, il faut commencer par mettre en place un cadre légal. Ce sont les bases dont nous, parlementaires, sommes responsables.

- **Premièrement**, beaucoup de nos pays ont déjà adopté des lois sur la violence contre les femmes. Certains ont une loi générale, d'autres, des lois diverses par lesquelles ils s'attaquent à la violence. Dans ce dernier cas, il importe de veiller à ce qu'elles soient harmonisées.
- **Deuxièmement**, les lois sur le sujet doivent comporter plusieurs éléments essentiels. Elles doivent reconnaître que la violence contre les femmes est une forme de **discrimination fondée sur le sexe**, et que ses effets sur les femmes peuvent être différents selon les groupes auxquels elles appartiennent. Elles devraient aussi porter sur les **aspects les plus divers**, inclure des dispositions concernant la prévention de la violence contre les femmes, une protection et une aide pour les plaignantes/survivantes, des poursuites et des peines pour les auteurs de violences. Nous avons tous insisté sur l'importance de veiller à ce que la prévention soit inscrite dans la loi.
- **Troisièmement**, les lois devraient **reposer sur des données probantes**. Elles doivent aussi tenir compte des réalités nationales et servir les intérêts de toutes, les femmes rurales et marginalisées comprises. Elles devraient aussi accorder une attention spéciale aux femmes en situation de vulnérabilité ou de crise (vivant dans des zones de conflit, immigrées, victimes de la traite, du commerce du sexe, etc.).
- **Quatrièmement**, les lois devraient aussi prévoir des **mécanismes de mise en application** tels que des crédits budgétaires, la mise en place d'un mécanisme institutionnel spécifique destiné à surveiller l'application et la collecte des données statistiques.
- **Cinquièmement**, les lois devraient faire l'objet d'un suivi régulier. Nous ne devrions pas hésiter à les **amender** pour tenir compte des réalités nouvelles, combler des lacunes ou corriger des insuffisances.
- **Sixièmement**, la législation nationale doit être conforme aux **normes internationales** que nos pays se sont engagés à respecter. L'attention devrait porter en priorité sur les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, les conclusions du Comité de l'ONU pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, les résolutions 1325 et 1820 du Conseil de sécurité et les instruments régionaux contre la violence envers les femmes.

Priorité 3 : Veiller à une bonne application des lois

Si les lois sont nécessaires, elles ne suffisent pas, car il y a souvent un hiatus entre l'égalité de jure et l'égalité de facto, autrement dit un fossé entre la loi et son **application** effective. C'est aussi aux parlementaires qu'il incombe de combler ce fossé puisqu'ils ont le pouvoir de surveiller l'application des politiques et des programmes et de s'assurer qu'ils répondent aux normes et aux objectifs fixés.

- **Premièrement**, nous devons veiller, par nos pouvoirs budgétaires, à ce que les crédits alloués soient à la mesure des priorités fixées dans la loi et des politiques nationales sur la violence contre les femmes. Un budget établi dans la perspective de l'égalité entre hommes et femmes peut nous y aider. Le fait d'évaluer les coûts entraînés par l'application de la loi permettrait aussi de mettre en évidence les conditions d'une bonne application.
- **Deuxièmement**, il faut avoir accès à des données complètes, détaillées par sexe, et faire usage d'indicateurs et d'objectifs pour évaluer l'impact des lois. Il faut que nos pays se dotent de capacités statistiques et n'hésitent pas à utiliser les outils et instruments conçus par la communauté internationale dans ce domaine.
- **Troisièmement**, nous devrions nous servir des mécanismes parlementaires existants (tels que les commissions parlementaires) ou créer de nouvelles instances parlementaires spécialement chargées de surveiller l'application des lois sur la violence contre les femmes. Ces instances devraient bénéficier de ressources et d'appuis suffisants et avoir le pouvoir d'influencer les travaux du parlement.

- **Quatrièmement**, il faudrait aussi favoriser la création de mécanismes interinstitutionnels spécifiques. Des parlementaires devraient siéger dans ces organes afin d'améliorer le suivi politique.
- **Cinquièmement**, nous ne devons pas hésiter à user de tous nos pouvoirs pour surveiller la situation. Nous devons obliger le gouvernement à rendre régulièrement compte de la mise en application et ne pas craindre de poser les questions difficiles. Nous devons aussi travailler en coopération avec des organismes indépendants tels que les services d'audit ou le bureau du médiateur/de la médiatrice.
- **Sixièmement**, nous devons soutenir les acteurs de la société civile et les encourager à prendre une part active à l'élimination de la violence contre les femmes.

Priorité 4 : Eduquer, sensibiliser et mettre en évidence les violences que subissent les femmes

Il n'y aura pas de vrais progrès sans une évolution des mentalités et des habitudes sociales et sans une prise de conscience des droits des femmes et de la violence qu'elles subissent. En tant que leaders d'opinion et responsables politiques, nous, parlementaires, devons donner l'exemple.

- **Premièrement**, le changement commence à la naissance. L'éducation des enfants, garçons et filles, sur les droits de la personne et l'égalité entre hommes et femmes, devrait commencer très tôt. Le matériel d'enseignement et d'apprentissage employé dans les écoles devrait être révisé pour qu'il ne véhicule plus de stéréotypes. Les familles devraient être l'un des publics ciblés par les activités de sensibilisation aux droits des femmes et de remise en question des stéréotypes sociaux. Il faudrait aussi donner une plus large place aux droits des femmes dans l'éducation des parents.
- **Deuxièmement**, pour avoir les effets voulus, les lois doivent être connues et comprises. La réforme législative doit donc s'accompagner de campagnes destinées à sensibiliser et à éduquer les femmes à leurs droits. Des campagnes devraient aussi cibler les hommes et les garçons. Nous ne devrions donc pas hésiter à prendre la parole, à expliquer les lois et à inciter les médias, les milieux associatifs, le secteur privé et d'autres à participer à des programmes d'éducation du public. Les lois doivent être aussi d'accès facile et traduites dans les langues locales.
- **Troisièmement**, des programmes de formation et d'éducation devraient être conçus pour le personnel des services chargés de faire respecter la loi, en particulier les juges et les policiers. Nous devons donc veiller à ce que des programmes spécifiques soient conçus pour eux et dotés de fonds suffisants.
- **Quatrièmement**, des campagnes de sensibilisation devraient être lancées pour attirer l'attention sur les violences commises envers les femmes et y sensibiliser l'opinion. Nous ne devrions pas hésiter à soutenir des campagnes nationales sur ce sujet ou même à en mener nous-mêmes. Il ne faut pas hésiter non plus à profiter de campagnes existantes telles que la campagne du ruban blanc (White Ribbon) ou celle du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

Priorité 5 : Travailler en partenariat

Il n'y aura de progrès que si toutes les parties unissent leurs efforts pour instaurer l'égalité et mettre fin à la violence contre les femmes. Nous devons présenter un front uni. Il est important de maintenir la communication et de conclure des **alliances** avec d'autres acteurs à tous les niveaux, du local à l'international.

- **Premièrement**, les progrès dépendent essentiellement du partenariat entre hommes et femmes. Il faudrait mettre en place des programmes et des initiatives pour associer les hommes à la lutte contre la violence envers les femmes et les doter de fonds suffisants. Il faudrait aussi encourager des hommes à militer pour l'élimination de cette violence, à gagner d'autres hommes à cette cause et à faire évoluer les mentalités et les rôles sociaux. La participation d'hommes devrait être valorisée et mise en lumière. Des débats devraient avoir lieu sur la masculinité et le rôle des hommes dans la société.
- **Deuxièmement**, en qualité de parlementaires, nous devons contribuer à la formation d'un consensus national sur la nécessité de faire de l'élimination de la violence à l'égard des femmes une priorité. Ce travail devrait commencer dans nos parlements. Nous devons constituer des alliances interpartis pour soutenir les initiatives prises pour faire cesser cette violence, Nous devons aussi coopérer avec d'autres acteurs, en particulier les organisations de base et celles de la société civile.

Priorité 6 : Faire preuve de volonté politique

La violence contre les femmes est une question politique et il faudra une forte volonté politique pour que le recul de cette violence devienne prioritaire.

- **Premièrement**, pour faire naître cette volonté politique, nous devons avoir les moyens d'attirer l'attention sur la question, disposer de données exactes, connaître la situation, informer d'autres acteurs et les associer aux efforts. Le fait d'évaluer le coût de la violence contre les femmes peut être un puissant instrument de mobilisation. Aussi ne devrions-nous pas hésiter à demander et à soutenir de telles évaluations.
- **Deuxièmement**, nous devons faire continuellement pression sur notre gouvernement pour qu'il poursuive son action ou s'engage à mettre fin à la violence contre les femmes. Nous ne devrions pas hésiter à lui poser des questions et à demander aux ministres de rendre compte de leurs engagements, à organiser des séances d'information et des auditions au parlement pour convaincre les parlementaires et les dirigeants politiques.

Priorité 7 : Se doter d'un solide cadre institutionnel

Il n'y a pas de changement réel sans un solide cadre institutionnel et des instances nationales qui aient le pouvoir et les moyens d'agir.

- **Premièrement**, nous devons renforcer la capacité de notre parlement à agir pour mettre fin à la violence contre les femmes. Nous devrions nous demander quels mécanismes parlementaires il est possible de mettre en place pour soutenir l'action contre la violence à l'égard des femmes. Une des options pourrait être de créer une commission parlementaire spécifiquement consacrée à cette question.
- **Deuxièmement**, nous devons renforcer la capacité des parlementaires de combattre la violence contre les femmes. Il faudrait encourager des échanges d'expériences entre parlements d'une même région ou même au niveau mondial. Nous ne devrions pas hésiter non plus à demander l'aide d'organisations internationales ou nationales capables d'organiser la formation ou de fournir des experts.
- **Troisièmement**, il est crucial que les organes de prise de décision comptent plus de femmes. Nous devons élaborer des stratégies pour faciliter leur entrée au parlement, au gouvernement, dans les tribunaux nationaux, etc.
- **Quatrièmement**, les pays devraient se doter de stratégies nationales de parité et leur allouer des fonds suffisants pour que la violence contre les femmes fasse l'objet d'une démarche intégrée et que la réponse qui lui est apportée soit coordonnée.
- **Cinquièmement**, tous les moyens de faire reculer la violence contre les femmes devraient être pris en considération et mis en œuvre par les pouvoirs publics à tous les niveaux : national, régional et local. Le renforcement des capacités des organismes ruraux, qui manquent souvent de moyens malgré les besoins importants des populations rurales, devrait retenir particulièrement l'attention.

En bref, nous devons coordonner nos efforts et travailler ensemble – femmes et hommes parlementaires, société civile, gouvernement central et autorités locales, organisations internationales et nationales et simples citoyens. « Ensemble », voilà le maître mot.